

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente mars, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 24 mars 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : 12 conseillers

Madame Chantal GANTCH - Maire ; Madame Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointe et Adjoint au Maire ; Mesdames, Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS, Francine LOTTE ; Messieurs Jean AUBRY, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, Antoine ROUGIER, Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Véronique CHENAL et Monsieur Éric FRON-ORTIN

Secrétaire de séance : Madame Muriel GABRIEL.

Madame Francine LOTTE quitte la séance à 19h30 et donne pouvoir à Madame Béatrice de JESSE LEVAS pour le vote du budget primitif et la convention du RPI du Bois de l'Isle

Invité : Monsieur Jean-Luc CANTET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du 24 février 2016**
- **Délibération n°18-2016** : Vote du compte administratif 2015
- **Délibération n°19-2016** : Approbation du compte de gestion 2016
- **Délibération n°20-2016** : Affectation des résultats 2015
- **Délibération n°04-2016** : Vote des taux d'imposition
- **Délibération n°05-2016** : Budget primitif 2016
- **Délibération n°06-2016** : Convention du RPI
- **Information** : SCOT
- **Information** : Inauguration de l'Aire multisports

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2016 est validé et signé par les membres du Conseil Municipal.

Délibération n°18-2016 : Vote du compte administratif 2015

Madame Muriel GABRIEL, adjointe aux finances procède à la lecture détaillée du compte administratif 2015, tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses : 300 392,14 €
Recettes : 332 647,36 €
Solde d'exécution N-1 : 83 610,77 €
Excédent de fonctionnement : 115 865,99 €

Le résultat de clôture (hors reste à réaliser) de la section d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses : 114 709,49 €
Recettes : 243 871,05 €
Solde d'exécution N-1 : - 30 181,71 €
Excédent d'investissement : 98 979,85 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un déficit global de 37 133,34 €.

Après lecture du compte administratif, Madame le Maire se retire et Madame Muriel GABRIEL, Adjointe aux finances, demande si quelqu'un a des observations à formuler et invite l'Assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Article 1^{er} : Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne
- M. le Trésorier de Coutras.

Délibération n°19-2016 : Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur l'inspecteur divisionnaire des finances publiques présente le compte de gestion 2015 qui laisse apparaître le résultat suivant :

Section de fonctionnement : excédent de 83 610,77 €

Section d'investissement : excédent de 129 161,56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité,

Article 1^{er} : Adopte le Compte de gestion de l'exercice 2015.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne
- M. le Trésorier de Coutras.

Délibération n°20-2016 : Affectation des résultats 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE RÉSULTATS À REPORTER						
						résultats
<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	300 392,14 €		
	Recettes	332 647,36 €		32 255,22 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	114 709,49 €		
	Recettes	243 871,05 €		129 161,56 €
						161 416,78 €
<u>Restes à réaliser :</u>	Dépenses	151 589,55 €		
	Recettes	15 476,36 €		-136 113,19 €
Résultat de la section de fonctionnement à affecter						
Résultat de l'exercice	2015	excédent	32 255,22 €		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)			excédent	83 610,77 €		
Résultat N - 1						
Résultat de clôture à affecter.....			excédent	115 865,99 €		115 865,99 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement						
Résultat de la section d'investissement de l'exercice			excédent	129 161,56 €		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)			deficit	-30 181,71 €		
Résultat comptable cumulé.....			excédent	98 979,85 €		R001/N+1
<i>Dépenses d'investissement engagées non mandatées</i>				151 589,55 €		
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser.....</i>				15 476,36 €		
Soldes des restes à réaliser.....				136 113,19 €		
Résultat réel Inv. 2015			deficit	-37 133,34 €		-37 133,34 €
						78 732,65 €
Affectation du résultat à la section de fonctionnement						
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (R1068).....				37 133,34 €		
En dotation complémentaire en réserve (R1068)				0,00 €		
			Sous-Total (R1068) :.....	37 133,34 €		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002 budget N)				78 732,65 €		R002/N+1
			Total :	115 865,99 €		

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne
- M. le Trésorier de Coutras.

Délibération n°21-2016 : Vote des taux des impôts directs

Vu les orientations budgétaires présentées dans le budget prévisionnel,

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur le niveau des taux d'imposition pour l'exercice 2016 et annonce une augmentation de 3% sur les 3 taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide avec

0 ABSTENTION

1 Voix CONTRE

11 Voix POUR

De fixer les taux suivants :

Taxes	Taux pour 2016	Produit correspondant
Taxe d'habitation	9.25 %	45 316.00 €
Taxe foncière (bâti)	16.60 %	46 912.00 €
Taxe foncière (non bâti)	54.15 %	8 339.00 €
TOTAL :		100 567.00 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne**
- **M. le Trésorier de Coutras.**

Délibération n°22-2016 : Budget primitif 2016

Madame Muriel GABRIEL, adjointe aux finances, présente le projet de budget unique pour l'exercice 2016, qui s'équilibre comme suite en recettes et en dépenses :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2016	Chapitre	Libellé	Proposition 2016
011	Charges à caractère général	121 780,00 €	002	Excédent reporté	78 732,65 €
012	Charges de personnel	150 490,00 €	70	Vente de produits	20 125,00 €
014	Atténuations de produits	- €			
65	Charges de gestion courante	69 200,00 €	73	Impôts et taxes	148 907,00 €
66	Charges financières	4 200,00 €	74	Dotations, participations	101 228,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	75	Autres produits de gestion courante	9 500,00 €
22	Dépenses imprévues	3 000,00 €			
68	Dotations aux amortissements		42	operation d'ordre	
042	operations d'ordre	5 382,00 €	77	Produits exceptionnels	3 323,69 €
023	Virement à la section d'investissement	52 166,34 €	013	Atténuation de charges	44 402,00 €
		406 218,34 €			406 218,34 €

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2016	Chapitre	Libellé	Proposition 2016
RAR	RAR	151 589,55 €		RAR	15 476,36 €
D 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	37 133,34 €	R 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	98 979,85 €
20	Immobilisation incorporelles	4 680,00 €	021	Virement de la section fonctionnement	52 166,34 €
21	Immobilisation corporelles	66 366,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	18 231,00 €
			O24	Produits de cession	
23	Immobilisations en cours		1068	Excédent de fonctionnem capitalisé	37 133,34 €
16	Remboursements d'emprunts	17 400,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	50 800,00 €
020	Dépenses imprévues	1 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	operations d'ordre	- €	040	Opérat° d'ordre	5 382,00 €
041	Opérations patrimoniales	4 680,00 €	041	Opérations patrimoniales	4 680,00 €
		282 848,89 €			282 848,89 €

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 23 mars 2016,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**
Décide à l'unanimité,

D'adopter le budget unique de l'exercice 2016 de la Commune de Savignac de l'Isle et vote les crédits qui y sont inscrits.

D'autoriser le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne**
- **M. le Trésorier de Coutras.**

Délibération n°23-2016 : Convention du RPI du Bois de l'Isle 2016

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités locales :

Considérant le cadre liant les communes de SAINT MARTIN DU BOIS et SAVIGNAC DE L'ISLE au sein du regroupement pédagogique intercommunal du Bois de l'Isle créé en 1991 par l'inspection Académique de la Gironde.

Considérant la convention établie en 2002 statuant sur les principes de répartition des charges de gestion.

Considérant les nouvelles activités périscolaires et les charges de plus en plus nombreuses

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une convention adaptée aux nouvelles réalités démographiques des communes membres.

Considérant la présentation de la nouvelle convention relative aux modalités de gestion des services indispensables au fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) du Bois de l'Isle

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention du RPI du bois de l'Isle.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. FAURT, maire de Saint Martin du Bois,**

Information : SCOT

M. Eric BINET, Adjoint à l'urbanisme et à l'environnement, rend compte de la lecture du Schéma de Cohérence Territoriale Grand Libournais, arrêté en fin d'année 2015, qui est soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées (SCOT) puis à l'enquête publique requise, de sorte qu'il doit être approuvé d'ici la fin de l'année 2016. Les documents d'urbanisme de chaque commune devront être compatibles ou rendus compatibles avec ce schéma. La Commune de Savignac de l'Isle a transmis son avis au Pôle Territorial du Grand Libournais en charge de la rédaction définitive de ce document.

Il appelle l'attention sur les prescriptions concernant le respect des zones naturelles et agricoles et sur la définition des périmètres agglomérés qu'il faudra prendre en compte dans toute évolution de la carte communale.

Information : Inauguration de l'Aire multisports

Madame le Maire, informe et invite le Conseil Municipal concernant l'inauguration de l'Aire multisports qui se déroulera le vendredi 13 mai 2016 à 15h00 à l'école de Savignac de l'Isle.

Questions diverses

NEANT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.